

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

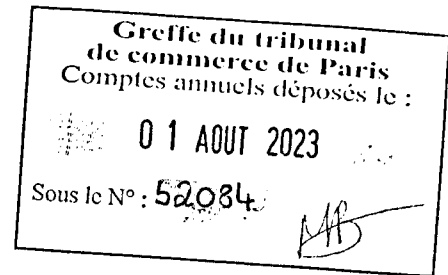
**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 04487
Numéro SIREN : 488 795 808
Nom ou dénomination : 46 BOETIE PROPERTY SARL

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2023 sous le numéro de dépôt 52084

46 BOETIE PROPERTY SARL
Au Capital de 3.290.219 Euros
Siège Social: 38, rue de Berri - 75008 Paris
488 795 808 RCS Paris



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 23 Juin,

La société Mitsubishi Estate London Limited, dont le siège social est situé 5 Golden Square W1F 9HT Londres, représentée par Monsieur Shinichi Kagitomi,

Associé unique détenant la totalité des 3.290.219 parts composant le capital social de la société 46 Boétie Property SARL.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT:

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis par le Gérant.

Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été adressés à l'Associé Unique, avant la date de la présente séance et ont été également tenus à sa disposition au siège social, de même que l'inventaire.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A:

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux Gérants,
- Conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce,
- L'affectation des résultats de cet exercice.
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

5k

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 352.301 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, il donne aux co-gérants quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique déclare et prend acte des conventions suivantes visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce :

- Contrat de Prêt Intragroupe entre l'associé unique Mitsubishi Estate London Limited et la société 46 Boétie Property SARL, lequel prêt a fait l'objet d'un acte de cession de créance, en date du 22 Décembre 2014, entre le fonds d'investissement NAEV-Immo FCP-FIS et Mitsubishi Estate London Limited, celle-ci se substituant pour NAEV-Immo FCP-FIS dans le prêt consenti le 14 Juin 2011 à la société 46 Boétie Property SARL, pour un montant de 7.625.000 Euros

- Contrat de prêt du 12 juin 2015 avec l'associé unique Mitsubishi Estate London Limited, pour un montant de 5.587.000 Euros.

- Contrat d'Asset Management, signé le 24 Mars 2015 entre Mitsubishi Estate London Limited et la société 46 Boétie Property SARL.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 352.301 Euros au poste 'Report à Nouveau' qui s'élève donc à 1.266.070 Euros.

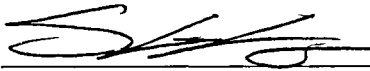
L'associé unique rappelle que la distribution d'un dividende de 1.500.000 Euros a été décidé en 2020.

SK

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

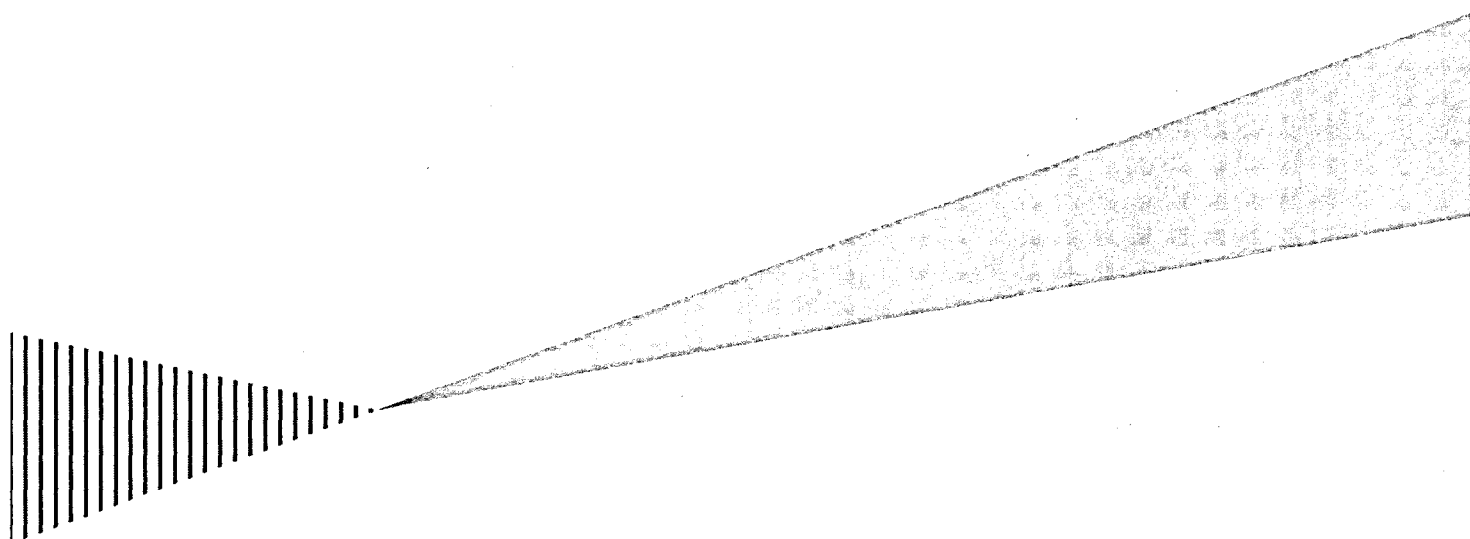
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les représentants de l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



L'Associé Unique
Mitsubishi Estate London Limited
Shinichi Kagitomi



SHINICHI KAGITOMI



46 Boétie Property S.A.R.L.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

46 Boétie Property S.A.R.L.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société 46 Boétie Property S.A.R.L.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 46 Boétie Property S.A.R.L. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du Code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du Code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Paris-La Défense, le 31 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Pierre Lejeune



Annexe

■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du Code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du Code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

46 BOETIE SARL
COMPTES ANNUELS
31 DECEMBRE 2022
Siret 488 795 808 00044

FERRIERES & Co
Société d'Expertise Comptable

46 rue du Général Foy
75008 Paris

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	14 162 678		14 162 678	14 162 678
	Constructions	11 831 847	6 361 731	5 470 116	5 800 515
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	206		206	199
Total II		25 994 732	6 361 731	19 633 001	19 963 393
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	641 429		641 429	551 601
	Autres créances	199 810		199 810	141 892
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	4 544 400		4 544 400	3 700 404
	Charges constatées d'avance (3)	13 329		13 329	12 954
	Total III	5 398 968		5 398 968	4 406 850
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		31 393 700	6 361 731	25 031 969	24 370 243

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 290 219)	3 290 219	3 290 219
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 530 049	5 530 049
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	329 022	329 022
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	913 769	570 825
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	352 301	342 944
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	10 415 360	10 063 059
	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	13 660 111	13 568 197
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 147	41 510
	Dettes fiscales et sociales	191 845	95 712
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	295 894	162 773
	Produits constatés d'avance (1)	381 611	438 992
	Total IV	14 616 609	14 307 184
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	25 031 969	24 370 243

(1) Dont à moins d'un an

14 616 609

14 307 184

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 090 736		2 090 736	1 989 073
Chiffre d'affaires NET	2 090 736		2 090 736	1 989 073
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			2	2
Total des Produits d'exploitation (I)			2 090 736	1 989 074
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			651 303	649 825
Impôts, taxes et versements assimilés			145 633	146 697
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			330 399	321 127
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			0	1
Total des Charges d'exploitation (II)			1 127 335	1 117 650
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			963 403	871 424
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	528 480	528 480
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	528 480	528 480
2. Résultat financier (V-VI)	528 480	528 480
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	434 923	342 944
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	82 622	
Total des produits (I+III+V+VII)	2 090 738	1 989 074
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 738 437	1 646 130
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	352 301	342 944

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice, dont le total est de 25 031 968.83 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 090 735.97 Euros et dégageant un bénéfice de 352 301.32 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels sont établis conformément au Règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	14 162 678		
Constructions sur sol propre	11 831 847		
TOTAL	25 994 525		
Prêts, autres immobilisations financières	199		7
TOTAL	199		7
TOTAL GENERAL	25 994 724		7

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			14 162 678	14 162 678
Constructions sur sol propre			11 831 847	11 831 847
TOTAL			25 994 525	25 994 525
Prêts, autres immobilisations financières			206	206
TOTAL			206	206
TOTAL GENERAL			25 994 732	25 994 732

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	6 031 332	330 399		6 361 731
TOTAL	6 031 332	330 399		6 361 731
TOTAL GENERAL	6 031 332	330 399		6 361 731

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	330 399				
TOTAL	330 399				
TOTAL GENERAL	330 399				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	206	0	206
Autres créances clients	641 429	641 429	
Taxe sur la valeur ajoutée	52 266	52 266	
Débiteurs divers	147 544	147 544	
Charges constatées d'avance	13 329	13 329	
TOTAL	854 774	854 568	206

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	13 660 111	13 660 111		
Fournisseurs et comptes rattachés	87 147	87 147		
Impôts sur les bénéfices	82 622	82 622		
Taxe sur la valeur ajoutée	107 370	107 370		
Autres impôts taxes et assimilés	1 853	1 853		
Autres dettes	295 894	295 894		
Produits constatés d'avance	381 611	381 611		
TOTAL	14 616 609	14 616 609		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	91 914			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	3 290 219			3 290 219

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés dans le coût d'acquisition.

Les éléments constitutifs d'un actif ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent ont été comptabilisés séparément et un plan d'amortissement propre à chacun des composants a été retenu.

Les coûts de financements sont comptabilisés en charge.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Un test de la valeur de l'ensemble immobilier a été mené par un expert indépendant afin de comparer la valeur de marché (valeur actuelle) avec la valeur nette comptable. Si la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable, une dotation pour dépréciation complémentaire doit être constatée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Structure	Linéaire	50 ans
Aménagements extérieurs	Linéaire	50 ans
Façades	Linéaire	30 ans
Etanchéité	Linéaire	15 ans
Installations techniques	Linéaire	25 ans
Aménagements intérieurs	Linéaire	9 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	147 043
Total	147 043

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 580
Dettes fiscales et sociales	1 853
Autres dettes	220 239
Total	244 671

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 329
Total	13 329
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	381 611
Total	381 611

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Emprunts et dettes financières diverses	13 212 000		

Les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales du marché.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de Services	2 090 736
Total	2 090 736

Le chiffre d'affaire est composé de loyers et des refacturations de charges. Le fait générateur de la comptabilisation du chiffre d'affaires est défini par les prestations rendues.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	528 480	
Dont entreprises liées	528 480	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

L'intégralité du déficit antérieur restant à été reporté sur cet exercice. Il n'y a donc plus de déficit à reporter.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Mitsubishi Estate Co.	Ltd	142 147	Otemachi Park Building 1-1, Otemachi 1-Chome Chiyoda-ku Tokyo - 100-8133 Japan

Le capital de Mitsubishi Estate Co., société de droit japonais, est ci-dessus libellé en millions de Yen japonais (JPY).